

L'an deux mille vingt-trois, le 11 Avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme GRANGEOT Christelle, Maire,

Étaient présents :

Mmes GRANGEOT Christelle – CHEVRIER Joëlle – SADAK Marie-France – GIRAUD-JACQUIGNON Clémence - ALLEGRE CYRIELLE - ROULET-LHOPITAL Sophie – VAUDAINÉ Angélique

&

Mrs MEYER Constant - ROULET Michel – BONNARD Daniel – PARRAVANO Christian - BALDUCCI Jean-Pierre

Absents :

Absents excusés : Mrs JOSSERAND Philippe – DUCLAUD Sébastien – ALPHANT Florent

Pouvoir à : Mr JOSSERAND Philippe à Mme GRANGEOT Christelle
Mr ALPHANT Florent à Monsieur ROULET Michel

Compte-rendu de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h00.

Madame LHOPITAL-ROULET Sophie est nommée secrétaire.

1 – COMMISSION URBANISME :

Point sur les dossiers en cours

Une seule déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques – Rue des Girouuds.

Une information est donnée concernant le lagunage : le branchement est effectué mais le dossier a pris du retard ; le marché public n'a pas encore démarré, le budget étant plus élevé que prévu suite aux matériaux qui ont augmenté, et au choix éventuel des entreprises.
Les travaux ne devraient pas démarrer avant début Juillet.

2 – COMMISSION VOIRIE :

Point sur les dossiers en cours

La campagne du goudronnage sur la Commune devrait intervenir sur le début de la semaine 18.

Une question est posée par Mme Allègre Cyrielle, Conseillère Municipale, sur le goudronnage de la cour de l'école : interdiction de goudronner la cour.

3 – COMMISSION TRAVAUX :

Point sur les dossiers en cours

Mr Meyer Constant, 1^{er} Adjoint, fait part des travaux en cours et éventuels projets :
Le busage du fossé côté stade et salle d'animation rurale est en cours ; les tuyaux sont en place. Il reste les regards et le futur cheminement du stade à la salle d'animation rurale.

A l'école, le sèche-linge est hors service ; il convient donc de prévoir son remplacement en privilégiant un sèche-linge à condensation. Mr Meyer prend en charge ce dossier.

Concernant les résultats sur le problème du mur de l'école, le devis a été validé. L'Entreprise devrait intervenir pour l'étude mi-avril.

Concernant le chauffage de la Mairie : il serait judicieux de remplacer le système actuel par une pompe à chaleur : à savoir le système utilisé est géré par des climatiseurs réversibles, qui génèrent actuellement une consommation électrique exponentielle. Le montant du devis réalisé s'élève à 16 000,00 euros. Mme Sadak Marie-France, 4^{ème} Adjointe, intervient en précisant que l'installation de ce matériel doit être en lien avec la rénovation énergétique du bâtiment.
Une demande d'expertise pourrait être réalisée par l'AGEDEN, et voir ainsi les aides éventuelles que la Commune pourrait obtenir pour financer ce projet.

Concernant le boulodrome, le Club de Pétanque souhaite effectuer des travaux supplémentaires sur les lieux du boulodrome avec le prolongement de la buvette, et un système de local fermé à clé (12 m² environ) ; des devis ont été demandés par le Club de Pétanque dont :
La maçonnerie pour un montant de 4 725,96 euros
La charpente pour un montant de 2 556,52 euros
Les fermetures (par volets) et autres pour un montant de 7 609,00 euros
Soit environ 15 000,00 euros.
Il faudrait peut-être voir à étaler ces travaux sur 2 ans et à savoir qui investit ?
A savoir, pour la Commune les matériaux ne sont pas subventionnables, et deux dossiers de demandes de subvention ont déjà été déposés pour ce lieu.
Pour le dépôt d'une demande de subvention, celui-ci devrait être effectué par le Club de Pétanque.

Concernant le boulodrome à la salle d'animation rurale, il reste à effectuer la dalle au niveau du jeu de pétanque.

Mme Le Maire donne pour information l'embauche d'un contrat saisonnier, Mr Valour Jordan, à compter de ce jour jusqu'au 30 Septembre sur la base de 28 heures par semaine réparties le lundi/mardi/jeudi/vendredi de 7h00 à 12h00 et le mercredi de 7h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00.
Pour rappel, son référent est Mr Goudard Martial, ainsi que Mrs Meyer Constant et Josserand Philippe, remplacé exceptionnellement pour une certaine période par Roulet Michel.

4 – COMMISSION FINANCES :

Adhésion groupement de commandes entre la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône et ses communes membres : délibération

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, La Communauté de Communes souhaite constituer un groupement de commandes pour l'achat de papier.

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération.

En ce qui concerne le fonctionnement les rôles seraient notamment répartis de la manière suivante :

- EBER (coordonnateur du groupement) :
 - o Recensement des besoins
 - o Rédaction du DCE (CCAP, CCTP...) et envoi de la publicité
 - o Analyse des offres
 - o CAO
 - o Attribution et notification du marché
 - o Reconduction du marché
 - o Gestion des éventuels avenants à intervenir
 - o Prise en charge du coût de la procédure
- Communes :
 - o Transmission des besoins en amont de la consultation
 - o Etablissement et suivi des commandes
 - o Suivi financier : les communes régleront directement les prestations les concernant

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement à intervenir ;

Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commande pour l'achat de papier de manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la communauté de communes EBER et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la communauté de communes EBER comme le coordonnateur,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la convention constitutive de groupement jointe à ladite délibération,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n° 26/2023

Décision modificative n° 1 : délibération

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier les crédits budgétaires de la section de fonctionnement comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A AUGMENTER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
014	739211			Attribution compensation	6 400,00
				TOTAL	6 400,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A DIMINUER					
CHAPITRE	COMPTE	OPERATION	SERVICE	NATURE	MONTANT
22	22			Dépenses imprévues	6 400,00
				TOTAL	6 400,00

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de modifier les crédits budgétaires selon le tableau ci-dessus sur le budget de l'exercice 2023,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n° 25/2023.

Prime de départ à la retraite : délibération

Suite au départ à la retraite au 1^{er} Juillet 2023, et considérant la forte implication professionnelle dont Madame THEYS Béatrice, Rédacteur Principal de 1^{ère} classe a fait preuve pendant de nombreuses années au service de la Mairie, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de verser à cet agent une prime exceptionnelle qui pourrait s'établir soit par un montant défini, soit par un mois ou deux de salaire.

Un accord de principe est adopté sur cette prime exceptionnelle à l'unanimité des présents ; il reste à la réflexion des élus leur choix qui sera voté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

5 – COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Points divers

Nous sommes toujours en l'attente de la validation du Plan de Gestion pour l'année 2023.

Des conventions sont en cours ; elles seront étudiées lors du retour de Mr Jossierand Philippe, 3^{ème} Adjoint.

Pour information, Mr Meyer Constant a été élu vi-président auprès du Syndicat de la Forêt Taravas Champuis.

Une interrogation est posée par Mme Giraud-Jacquignon Clémence, Conseillère Municipale, sur les quads et motos qui empruntent les chemins forestiers : l'utilisation de ces chemins par ces engins reste une problématique au niveau de l'environnement, et accidentogènes pour les promeneurs les utilisant. Peut-être revoir le balisage par des panneaux B7, faire une campagne de prévention et réfléchir à d'autres solutions éventuelles.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

Mme Sadak Marie-France fait part que le repas des Aînés du 1^{er} Avril s'est très bien passé : le repas et la musique ont été appréciés ainsi que le travail effectué sur les menus par le Conseil Municipal des Enfants : remerciements à eux ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé à l'organisation de cette journée.

Concernant l'utilisation de l'eau, il y aura une sensibilisation à prévoir au niveau des habitants : à savoir actuellement il reste 22 communes qui doivent s'aligner sur les tarifs actuels de l'eau. Il est à venir que moins nous allons consommer d'eau, et plus nous allons payer plus cher l'eau (programme d'investissement de remplacement des canalisations 2028).

Il sera également prévu une taxe qui apparaîtra au niveau des impôts fonciers : la PAPI, programme d'actions de prévention des inondations.

La Commune de Jarcieu souhaiterait mettre en place la mutualisation des Associations. Une première prise de contact est prévue entre Jarcieu et Bellegarde-Poussieu par « une journée des Associations ». Mme Chevrier Joëlle, 2^{ème} Adjointe, est en charge de ce dossier.

Concernant la mutuelle Actiom : un très bon retour des rendez-vous pris sur l'année 2022 par 18 RV, 18 contrats signés.

Concernant le Centre Aéré du mercredi, il n'a plus lieu sur Bellegarde-Poussieu ; il est délocalisé sur la Commune de Jarcieu à la rentrée de septembre car plus d'enfants sur cette Commune.
Pour les vacances scolaires, cela reste inchangé : toujours sur notre Commune.

Présentation par Mme Le Maire de la future secrétaire remplaçante de Mme Theys Béatrice qui part à la retraite au 1^{er} Juillet 2023, Mme Viviers Marielle. La prise de poste étant au 1^{er} Juillet 2023, une organisation entre les deux agents a été établie afin de pallier au mieux à la communication des dossiers en cours.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le Vendredi 9 Juin 2023 pour les élections sénatoriales

Madame Le Maire clôt la séance à 21h15